

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/271/DEL/7.1

Séance du 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 octobre à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, M. NORBERT Jean.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme ROCHE Karine par M. BARBIER Michel, Mme BOUQUET Marie Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, Mme THERIN Aurélie par M. GODEMAN Sébastien, M. MANGEON Stéphen par Mme BRIFFARD Claudine, Mme GAOUYER Marie-Françoise par Mme DUJEANCOURT Anne.

Absent : M. ACCARD Stéphane.

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 15/10/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 22	Nombre de pouvoirs : 6 Absent : 1
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – ATTRIBUTION

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- Amicale du personnel Communal : Jouets de Noël (83 enfants à 40€+médaillés et retraités)	5 841.96 €
- Culture et Bibliothèque pour tous : (Compensation du prêt gratuit des livres aux usagers)	2 668.00 €

.../...

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 076-217602556-20251021-2025271-DE

SLO

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations ci-dessus.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX